



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	24
Pour	24
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	1

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION – AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DU TRAIT - CM/21/089

Le Conseil Municipal est informé que l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Trait a formulé une demande de subvention d'un montant de 500€ afin de couvrir les frais engendrés par l'organisation d'un évènement dans le cadre du défilé du 14 juillet 2021.

Que par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de répondre favorablement à la demande de subvention d'un montant de 500€ de l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Trait.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7,

VU la demande de subvention sollicitée par l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Trait en date du 19 avril 2021,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la Ville en date du 27 mai 2021,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2021,

VU le rapport de Monsieur le Maire

DECIDE de verser une subvention à l'Amicale des Sapeurs-pompiers du Trait d'un montant de 500€.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget 2021 de la Vie associative au compte 6745 – subvention exceptionnelle.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

Patrick CALLAIS,

